



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le premier décembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2010

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

REPRESENTE : R. BIARNES (procuration à Ph DUBOURG)

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

I) DELIBERATIONS

❶ ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

VU la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2010 approuvant la modification de l'article 5 (Compétences) des statuts de la Communauté de communes :

4° Politique du logement et du cadre de vie

Il est ajouté, à la suite du point « • Actions en faveur des personnes âgées :
- portage des repas à domicile
- accompagnement »

Un nouveau point : « • Information et orientation des personnes âgées ou en situation de handicap et coordination des services dont ils peuvent bénéficier ».

L'objet de cette modification des statuts est de permettre l'adhésion de la Communauté de communes à un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique).

5° Création, aménagement et entretien de la voirie

« Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts » : compléments et corrections au tableau des voies déléguées.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après délibéré,

ADOPTE les statuts de la Communauté de communes et son annexe, joints à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

② TRAVAUX SDEEG FACE 2010 RETENUS : SABLEYRE/BARAILLE & CHOUPIAC/CHAOUPOULE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que parmi les travaux qui avaient été prévus dans le cadre du Programme FACE 2010, seul les travaux indiqués ci-dessous ont été retenus par le SDEEG :

- sécurisation de « La Sableyre-Barraille » pour un montant de travaux estimé à 22 990 € (participation de la commune 20 % soit **4 598.00 €**)
- sécurisation « Choupiac-Chaoupoule » pour un montant de travaux estimé à 41 167 € (participation de la commune 20 % soit **8 233.40 €**)

La subvention d'équipement globale à verser au Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde, dans le cadre de ces travaux, s'élève à **12 831.40 €**. Cette dépense sera inscrite à l'article 204158 du budget 2010.

Le conseil Municipal accepte cette prévision de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

③ INSCRIPTION ET VIREMENTS DE CREDITS N° 6

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues	022	3 810 €		
Install. Aménagt. Salle des fêtes (DI)	2135-168	4 600 €		
Install. Aménagt. Structures sportives (DI)	2135-207	3 200 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	3 810 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	3 810 €
Fonds. Aff. Equip. non t. -DGE- (RI)			1341	12 035 €
Subvention Département (RI)			1323-150	1 400 €
Subv. Equipement groupement collect. (DI)			204158	12 835 €
Travaux église (DI)			2313-113	19 100 €
Fonds Communautaire (RI)			13251 ONA	6 890 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

④ AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2011

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire, à compter du **1^{er} janvier 2011**.

Ainsi le prix du ticket de cantine passera :

- pour les élèves, de 2 € à **2.10 €**
- pour les adultes (enseignants ou personnel extérieur), de 4 € à **4.20 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

⑤ AUGMENTATION DU TARIF DES PHOTOCOPIES AU 1^{er} JANVIER 2011

Le conseil municipal, considérant que le tarif des photocopies n'a jamais varié depuis la création de la régie, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix de la photocopie à compter du **1^{er} janvier 2011**. Le coût sera dorénavant de 0.20 € au lieu de 0.15 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

⑥ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SACPA

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la Commune d'ILLATS et la Société Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) arrive à échéance. Il présente le projet de convention qui pourrait être signée pour la période à venir.

Il précise que cette société est chargée d'assurer à la fois, la capture, la conduite à la fourrière légale ainsi que la prise en charge en urgence des animaux blessés ou abandonnés. L'enlèvement des animaux morts et la conduite au centre d'équarrissage, suivant la législation en vigueur, sont également inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de signer une nouvelle convention avec cet organisme, conclue à compter de sa date de signature, jusqu'au 31 décembre 2011. Cette dernière pourra être renouvelée expressément trois fois par période de 12 mois, sans que celle-ci l'excède 4 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

⑦ EQUIPEMENT DU PARKING DU TERRAIN DE MOTO CROSS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL ET FEDERATION DE MOTO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis qu'il a reçu concernant l'équipement du parking du terrain de moto cross : bornes PC, éclairage sur poteaux et PC station lavage. Le montant global des travaux s'élève à 27 106.15 € HT soit 32 418.96 € TTC.

Il rappelle que cet aménagement pourrait être subventionné par le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et éventuellement la Fédération Française de Moto.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser ces travaux pour un coût estimé à 27 106.15 € HT soit 32 418.96 € TTC sous réserve de l'obtention de subventions des divers organismes cités.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous documents relatifs à cette opération.
- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Fédération Française de Moto.
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ces demandes de subventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

⑧ VIREMENT DE CREDITS N° 7

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, afin de mandater une partie de l'étude concernant l'aménagement de la place de l'église :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	1 500 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	1 500 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	1 500 €
Aménagement place de l'église. (DI)			2031 231	1 500 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 20.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,